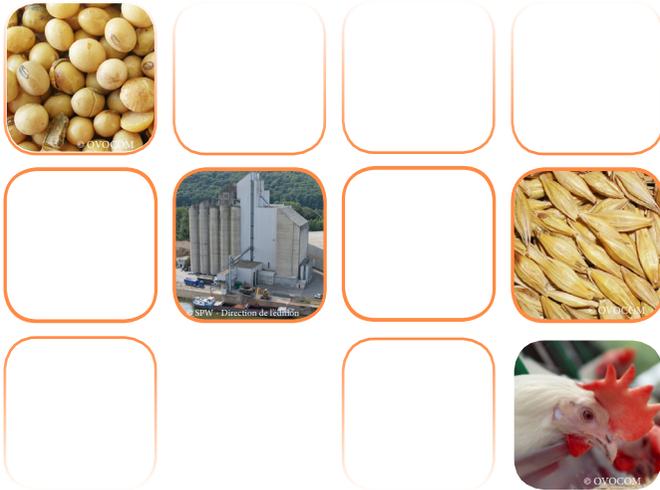


# Le Standard Feed Chain Alliance Alliance pour le transport fluvial



Lorsque vous voulez transporter des aliments pour animaux, il faut travailler de manière hygiénique. Cela a toujours été comme ça. Mais à quoi faut-il faire attention ? Quelles mesures devez-vous prendre ? Le Code d'hygiène FCA peut vous y aider. Grâce à celui-ci, vous garantesz qualité et sécurité à vos donneurs d'ordre, lors de vos transports d'aliments pour animaux.

## Qu'est-ce que le Standard FCA ? .....

Le Standard Feed Chain Alliance est un référentiel de qualité pour le secteur de l'alimentation animale. Il fixe les exigences relatives à la production, la transformation, la commercialisation, le stockage et le transport des aliments pour animaux. Le Standard FCA contient également un Code d'hygiène spécifiquement destiné aux entreprises de transport fluvial. Il est géré par OVOCOM, la plate-forme belge de concertation pour le secteur de l'alimentation animale. L'objectif ? Garantir la sécurité et la qualité des aliments pour animaux tout au long de la chaîne.

Seules les entreprises certifiées FCA de transport fluvial peuvent effectuer des transports pour des entreprises certifiées FCA. Avec le Code d'hygiène Feed Chain Alliance, vous avez donc entre les mains la clé d'un partenariat privilégié avec les affréteurs, les donneurs d'ordre et les entreprises du secteur de l'alimentation animale le long de la voie d'eau.



## ..... Pourquoi choisir le Standard FCA ?

- 1) Vous pouvez transporter des aliments pour animaux certifiés FCA, un privilège **exclusif** des entreprises de transport fluvial certifiées FCA ;
- 2) Vous transportez des aliments pour animaux certifiés FCA, donc vous attirez de **nouveaux donneurs d'ordre** ;
- 3) Vous appliquez un système de gestion de la qualité et des risques. Vos donneurs d'ordre vous feront facilement **confiance** ;
- 4) Vous serez accepté par d'autres **standards de qualité (inter)nationaux** ;
- 5) Vous **maximisez** l'utilisation de votre capacité de chargement.

## Qu'est-ce que le Code d'hygiène ? .....

Le Code d'hygiène Feed Chain Alliance a été spécialement développé par OVOCOM pour les entreprises de transport fluvial actives dans le transport d'aliments pour animaux (tels que céréales, graines ou tourteaux).

Le Code d'hygiène a été élaboré sur base des risques pouvant survenir lors de tels transports (p.ex. contamination de céréales par les restes d'un transport précédent). Il préconise des règles strictes pour garantir la sécurité et la qualité des aliments pour animaux.

Vous en appliquez sûrement déjà plusieurs depuis longtemps. D'autres ont été spécifiquement développées pour le secteur de l'alimentation animale, comme par exemple :

- une liste de chargements interdits (p.ex. déchets ménagers, graines et bois traités) ;
- un type de nettoyage obligatoire après certains transports ;
- la tenue d'un récapitulatif des voyages pour assurer la traçabilité.

Lorsque vous réalisez un transport certifié FCA d'aliments pour animaux, il faudra pouvoir prouver que vous appliquez le Code d'hygiène :

- Vous communiquez à votre affréteur les 3 derniers transports que vous avez réalisés. Vous présentez une cale propre, sèche et sans odeur. Vous laissez inspecter les cales de votre bateau avant chargement ;
- Tous les deux ans, vous faites contrôler votre entreprise par un organisme spécialement habilité pour le contrôle du Code d'hygiène. Lors de cette vérification, l'inspecteur vérifiera votre connaissance du système ainsi que la traçabilité des voyages et des nettoyages réalisés.

## ..... Devenez certifié FCA ! .....

Comment devenir certifié FCA en 5 étapes :

- 1) Tout d'abord, enregistrez-vous en tant que transporteur d'aliments pour animaux dans le pays où vous êtes établi.  
Il s'agit d'une obligation légale pour les entreprises européennes de transport fluvial.
- 2) Surfez sur [www.ovocom.be](http://www.ovocom.be) et parcourez le Code d'hygiène pour le transport fluvial (Document FCA BC-08).  
Appliquez-le le plus complètement possible.
- 3) Contactez un organisme d'inspection reconnu par OVOCOM. Vous trouverez la liste sur [www.ovocom.be](http://www.ovocom.be).
- 4) L'organisme d'inspection vérifie si vous respectez totalement le Code d'hygiène. Si oui, vous recevrez une preuve que votre entreprise répond aux exigences du Code d'hygiène.
- 5) Félicitations, vous êtes maintenant certifié FCA !  
 Vos coordonnées seront publiées sur le site d'OVOCOM. Tout le secteur de l'alimentation animale saura maintenant que vous appliquez le Code d'hygiène. N'oubliez pas de renouveler votre attestation à temps en contactant votre organisme d'inspection tous les deux ans ! Vous pouvez maintenant transporter des aliments pour animaux et appliquer le logo FCA sur vos factures, correspondance ou bateau.

## ..... Combien cela coûte ?

Vous payez à OVOCOM, gestionnaire du Code d'hygiène, une redevance administrative limitée (redevance de base indexée) de € 25 par bateau ou barge et par an.

Le coût des inspections de cales avant chargement est pris en charge par le donneur d'ordre.  
Par contre, l'inspection qui a lieu tous les deux ans, est à votre charge.

Ici, ce sera donc à vous de négocier au mieux le passage de l'organisme d'inspection.



## ..... Contactez-nous !

Une question ?  
Posez-la au +32 (0)2 514 01 86 ou via [info@ovocom.be](mailto:info@ovocom.be). Ou demandez conseil à votre affréteur certifié FCA.

OVOCOM asbl  
31, rue de l'Hôpital  
1000 Bruxelles, Belgique  
T.V.A. : BE 0474.646.635